

POUVOIR

Je soussigné (e),
Mme, Melle, M.

.....

DONNE POUVOIR A

.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Copropriété :

.....

qui se tiendra-le :

.....

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour dûment mentionné sur la convocation.
En conséquence, participer à toutes délibérations, prendre connaissance de toutes pièces, émettre tous votes, signer la feuille de présence, et généralement faire le nécessaire.
Je déclare accepter et ratifier par avance toutes les décisions qui seront prises en mon nom.

Fait à....., Le.....
Bon pour pouvoir (mention manuscrite)

Signature :

NB- Loi du 10 juillet 1965-article 22

Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non-membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut percevoir plus de trois délégations de vote. Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandants n'excède pas 5% des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'Assemblée Générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire. Le syndic, son conjoint et ses préposés ne peuvent présider l'assemblée ni recevoir de mandat pour représenter un copropriétaire.